

D. Oui; mais vous n'avez eu rien à faire avec la détermination des conditions finales du contrat?—R. Du contrat définitif, non.

*M. Brown:*

D. Capitaine Jolley, je suppose que vous avez dû être consulté bien des fois par le major Hahn au sujet des aspects techniques du contrat?—R. Non. Au meilleur de mes souvenirs, je n'ai pas rencontré le major Hahn entre décembre 1936 et décembre 1937. J'ai pu le rencontrer fortuitement; je veux dire, j'aurais pu le rencontrer dans le corridor ou sur la rue. Mais, autant que je sache, je n'ai pas eu de discussion avec lui pendant la période qu'il soumettait ses propositions.

D. A la suite de cela—vous avez dû le rencontrer après décembre 1937?—R. Non. Je n'ai pas revu le major Hahn, si je me le rappelle bien—pas pour discuter cette question, certainement—tant que le contrat n'a pas été signé.

D. Tant que le contrat n'a pas été signé?—R. Non.

M. McGEER: Ne pouvons-nous pas procéder avec la question des machines maintenant?

*M. Green:*

D. Les fonctionnaires senior du ministère ont-ils demandé à d'autres personnes d'examiner ces propositions?—R. Je ne pourrais réellement vous le dire, monsieur Green. Je n'en sais rien.

D. Autant que vous sachiez, ils se fiaient à votre propre examen?—R. Naturellement, ils pouvaient examiner la chose par eux-mêmes, monsieur Green. Autant que je sache, ils ne s'adressent pas à d'autres de l'extérieur, ni font-ils venir d'autres personnes pour les conseiller. Mais, naturellement, pour commencer, ils s'inspirent de leur propre expérience et leur propre jugement; et ils pouvaient aussi compter sur la vaste et importante expérience du comité interministériel sur le contrôle des profits avant de se prononcer sur le contrat définitif.

D. Je veux dire que l'on comptait exclusivement sur vous pour l'examen des propositions du major Hahn?—R. Pour l'examen préliminaire; j'étais probablement le seul fonctionnaire junior à être chargé de cet examen. Les autres données ou analyses émaneraient des hauts fonctionnaires eux-mêmes et ceux-ci seraient responsables des négociations finales.

*M. McGeer:*

D. Ils pouvaient aussi compter sur le *War Office* qui avait un mot à dire au sujet des conditions de ce contrat; c'est-à-dire le ministère britannique de la guerre.—R. Naturellement. Jusqu'en novembre 1937, je crois pouvoir vous le dire, je n'ai jamais eu la moindre idée que le ministère prenait les propositions du major Hahn au sérieux; je peux vous dire que le ministère reçoit toutes sortes de propositions. Nous avons des inventeurs qui nous proposent de construire des révélateurs de la pensée jusqu'à ceux qui formulent des propositions concrètes pour la production. En tant que je suis concerné, je n'ai pas eu la moindre information ni la moindre indication que le ministère prenait les propositions du major Hahn au sérieux avant novembre, alors qu'une lettre du *War Office* nous est parvenue disant que le *War Office* était prêt à confier une commande au Canada. A mon point de vue, cette lettre mettait ces propositions sous une lumière toute différente, parce que, réellement, le fait de voir le *War Office* disposé à confier au Canada une commande pour 5,000 mitrailleuses Bren avait une portée très significative.

D. Nous avons eu tout ce que nous voulons sur cette question. Le tout se résume à ceci, monsieur le président; le contrat a été l'objet d'un rapport relativement à certains de ses aspects techniques rédigé par cet officier en conformité de ses devoirs. La responsabilité de la rédaction du contrat a été laissée au